



Rédiger et mettre à jour son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUEvRP) (pour les entreprises de moins de 20 salariés)

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) relève de la responsabilité de l'employeur, et s'inscrit dans le cadre de son obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés. **Les résultats de l'évaluation doivent être transcrits dans un "document unique".**

OBJECTIFS

- Répondre à l'obligation réglementaire
- Appréhender les notions et principes de base de la prévention
- Savoir réaliser le Document Unique de votre entreprise avec un outil simple

PROGRAMME

- Evaluation des Risques : de quoi parle-t-on ?
 - Cadre réglementaire
 - Notions de danger et de risque
- Méthodes et outils : de l'inventaire des dangers à la prévention
- Présentation des différents outils se rapprochant le mieux de votre activité
- Présentation de l'outil de la STC
- Application de cet outil à un cas concret

POUR EN SAVOIR PLUS

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail : 02 98 55 54 43

INSCRIPTION

Vous souhaitez inscrire votre entreprise pour un accompagnement à l'élaboration de votre Document Unique, inscrivez-vous sur le site internet : www.stc-quimper.org onglet « prévention » ou prenez contact avec la Santé au Travail en Cornouaille.

Les + :

- ⇒ Approche participative basée sur l'échange
- ⇒ Mise à disposition d'un outil informatique

⇒ Public visé :

Entreprises de moins de 20 salariés.

Employeur de tous secteurs d'activités.
Mais aussi : acteur chargé de la santé/sécurité dans l'entreprise, encadrant, manager, membre du CSE SSCT, représentant du personnel.

⇒ Durée :

Session de 2h00

Intervenants :

Techniciens Hygiène sécurité (IPRP),
Assistentes Techniques en Santé au Travail.